



Le Secrétaire
du Comité de Bassin

SEANCE DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

DU 10 JUILLET 2015

—
109^{ème} SEANCE

—
PROCES-VERBAL
—

Le Comité de Bassin ARTOIS-PICARDIE a tenu sa 109^{ème} séance le 10 juillet 2015 au siège de l'agence de l'eau Artois Picardie, à Douai.

La séance était présidée par Monsieur André FLAJOLET, Président du Comité de Bassin Artois-Picardie, Maire de Saint-Venant, Conseiller Régional du Nord-Pas-de-Calais, Conseiller Communautaire d'Artois Lys.

R

81

ETAT DES PRESENCES ET MANDATS

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
Régions / Nord Pas-de-Calais	CAU Emmanuel	Excusé	
Régions / Nord Pas-de-Calais	VERNIER Jacques	Présent	
Régions / Picardie	VEILLERETTE François	Excusé	Mandat à Mme DALEUX
Départements / Nord	CHRISTOPHE Paul	Présent	
Départements / Nord	GOSSET Jean-Marc	Excusé	Mandat à M.FLAJOLET
Départements / Nord	MARTIN Françoise	Présente	
Départements / Nord	SANCHEZ Caroline	Présente	
Départements / Pas-de-Calais	DISSAUX Jean-Claude	Présent	
Départements / Pas-de-Calais	LEFEBVRE Alain	Excusé	Mandat à M.DISSAUX
Départements / Pas-de-Calais	LEVEUGLE Emmanuelle	Présente	Mandat à Mme WAROT-LEMAIRE (après son départ)
Départements / Pas-de-Calais	WAROT-LEMAIRE Sophie	Présente	
Départements / Aisne	DUDEBOUT Thomas	Excusé	
Départements / Somme	HAUSSOULIER Stéphane	Présent	
Départements / Somme	DEWAELE Marc	Présent	
Départements / Somme	BENEDINI Catherine	Excusée	Mandat à M.HAUSSOULIER
Communes rurales ou EPCI ayant compté dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales / Littoral	CHEVALIER Nicole	Présente	
Communes rurales ou EPCI ayant compté dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales	DEFLESSELLE Claude	Présent	
Communes rurales ou EPCI ayant compté dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales	SERGEANT Michel	Excusé	
Communes rurales ou EPCI ayant compté dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales	RAOULT Paul	Présent	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglo de plus de	DALEUX Lise	Présente	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglo de plus de	DETOURNAY Alain	Excusé	Mandat à M.RAOULT
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglo de plus de	PATRIS Jacques	Présent	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglo de plus de	RINGOT Bertrand	Présent	
Communes du littoral	LECOMTE Jean-Paul	Présent	
Communes du littoral	RAPIN Jean-François	Présent	
Communes du littoral	COLLAS-HURTEL Laurence	Présente	
Communes ou groupements de com / Divers	MATHON Gilbert	Présent	
Communes ou groupements de com / Divers	COTEL Jacques	Présent	
Communes ou groupements de com / Divers	COTTEL Jean-Jacques	Présent	
Communes ou groupements de com / Divers	FLAJOLET André - Président	Présent	
Communes ou groupements de com / Divers	LENGLET Bernard	Présent	
Communes ou groupements de com / Divers	SWITAJ Olivier	Excusé	

REPRESENTANTS DES USAGERS			
Agriculture	BRAYER Charlotte	Présente	
Agriculture	DELCOURT Luc	Excusé	Mandat à Mme BRAYER
Agriculture	ROUSSEL Bruno - Vice-Président	Excusé	Mandat à M.FAICT
Agriculture	FAICT Olivier	Présent	
Agriculture Biologique	DEVENNE Mathieu	Présent	
Pêche maritime	MONTASSINE Gérard	Présent	
Batellerie	CAILLIEZ Annie	Excusée	
Tourisme	LEPINE Francis	Présent	
Industrie	DECOOL François	Présent	
Industrie	DELAUME Jacques	Présent	
Industrie	DESBUQUOIS Luc	Excusé	Mandat à M.DECOOL
Industrie	LEFEBVRE Jérôme	Présent	
Industrie	LEMAY Patrick - Vice-Président	Excusé	Mandat à M.DECOOL
Industrie	LUCQ Chantal	Présente	
Industrie (Indust. Portuaire)	POIRIER Thierry	Présent	
Industrie	POULAIN Olivier	Présent	
Industrie	VANTYGHEM Thierry	Présent	
Producteurs d'Électricité	VAVASSEUR Philippe	Présent	
Distributeurs d'Eau	RATTE Yannick	Excusé	
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique	BARAS Jean-Marie	Présent	
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique	SAILLIOT Pascal - Vice-Président	Présent	
Associations agréées de Défense des Consommateurs	BULA Danièle	Présente	
Associations agréées de Défense des Consommateurs	DEFOSSEZ Danièle	Présente	
Associations agréées de Défense des Consommateurs	SIX Alain	Présent	
Associations agréées de Protection de la Nature	BARBIER Luc	Présent	
Associations agréées de Protection de la Nature (littoral)	BAZIN Danièle	Excusée	Mandat à M.MONTASSINE
Associations agréées de Protection de la Nature	DANLOUX Joël	Présent	
Associations agréées de Protection de la Nature	DHENIN-VERBRUGGHE Ginette	Excusée	Mandat à M.VALLANT
Milieux Socio-Professionnels	ROBITAILLE Hugues	Excusé	Mandat à M.FAICT
Milieux Socio-Professionnels	VALLANT Alain	Présent	
Personnes qualifiées	PRZESZLO Yannick	Présent	
Personnes qualifiées	DELELIS Annick	Excusée	Mandat à M.BARBIER

R

OT

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
Préfet de la Région NPDC, Préfet Coordonnateur de Bassin ou son représentant	CORDET Jean-François	Excusé	
Préfète de la Région Picardie ou son représentant	KLEIN Nicole	Excusée	Représentée par Mme BAGUET
Directeur interrégional de la mer Manche orientale-mer du Nord ou son représentant	COUPU Jean-Marie	Excusé	
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	DEMARCO François	Excusé	Représenté par M.MOSSMANN
Directeur Général de l'ONEM ou son représentant	DUPONT-KERLAN Elisabeth	Excusée	Représentée par M.POYET
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivesges Lacustres ou son représentant	GAUTHIER Odile	Excusée	
Directeur de l'ARS de NPDC ou son représentant	GRALL Jean-Yves	Excusé	Représenté par M.BEMBEN
DRAAF Nord Pas-de-Calais ou son représentant	HOFFERER Sabine	Excusée	Représentée par M.MAURY
SGAR NPDC ou son représentant	CLAVREUIL Pierre	Présent	
Directeur de l'Agence des Aires Marines Protégées ou son représentant	LAROUSSINIE Olivier	Excusé	Représenté par M.AULBERT
Directeur Général de VNF ou son représentant	PAPINUTTI Marc	Excusé	Représenté par M.MATRAT
DREAL Nord Pas-de-Calais, délégué de Bassin ou son représentant	MOTYKA Vincent	Excusé	Représenté par Mme DERVILLE
DRFIP Nord Pas-de-Calais et du département du Nord ou son représentant	PINEAU Bernard	Excusé	
Directeur Général de l'IFREMER ou son représentant	VINCENT Patrick	Excusé	Représenté par M.HIER
DIRECTE NPDC ou son représentant	BÉNÉVISE Jean-François	Excusé	Représenté par M.CHASSANG
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque ou son représentant	RAISON Stéphane	Excusé	
Représentants du personnel			
Représentant titulaire au CA	KARPINSKI Jean-Phillippe	Excusé	
Représentant suppléant au CA	LEFEBVRE Jean-Pierre	Présent	
Présidents EPTB invités à titre d'experts (c.f. point 4 GEMAPI)			
EPTB Boulonnais	PARENTY Daniel	Présent	
EPTB Somme	LENGLET Bernard	Présent	
EPTB Lys	GAQUERE Raymond	Excusé	
EPTB Authie	BEDOUET Nathalie chargée de mission pour le Président M.HENRI DEJONGHE	Présente	

Membres Consultatifs			
Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	MARTINOT Bertrand	Excusé	
Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	CORDET Jean-François	Excusé	
Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	GRISEZ Claire	Présente	
Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	THIBAUT Olivier assisté de M.DESCAMPS Jérôme, M.DOLLET Amaud, M.EUVERTE Cyrille, M.HALKETT Cédric, M.PARMENTIER Stéphane, M.PRYGIEL Jean et Mmes CORDONNIER Monique, DERICQ Christine, LECLERCQ Lydie, LEROY Virginie, LESSENS Géraldine, MARTIN Delphine, PONCET Dominique	Présent	
DIVERS			
SGAR, Accompagne M. CLAVREUL	VALENTON Hugues	Présent	
DREAL, Accompagne M me DERVILLE	TORRIN David	Présent	
DREAL, Accompagne M me DERVILLE	CALVEZ-MAES Caroline	Présente	
DREAL, Accompagne M me DERVILLE	RICHEUX Manuelle	Présente	
PJE, accompagne M me DERICQ	SOARES Déborah	Présente	
PJE, accompagne M me DERICQ	PONCET Théophane	Présent	

ORDRE DU JOUR

Points décisionnels

- 1 - Approbation du procès-verbal du Comité de Bassin du 24 avril 2015
- 2 - Adoption du règlement intérieur et Elections au sein des commissions issues du Comité de Bassin et autres instances de représentation

Débat

- 3 - Préparation de la COP21, Comment le bassin AP et les jeunes peuvent contribuer au débat ?
- 4 - Compétence GEMAPI : Quel rôle pour le Comité de Bassin et ses instances ?

Points d'information

- 5 - Bilan quantitatif de la consultation du public et des institutions sur le SDAGE et le programme de mesures
- 6 - Calendrier et enjeux de la révision de programme
- 7 - Point d'avancement de la révision du programme de surveillance
- 8 - Projet de procès-verbal de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 22 mai 2015

R

05

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur André FLAJOLET, Président du Comité de Bassin, ouvre la séance à 9h40.

Il souhaite la bienvenue à Monsieur Pierre CLAVREUIL, nouveau Secrétaire Général des Affaires Régionales Nord Pas-de-Calais et membre du comité de bassin, représentant Monsieur le Préfet Coordonnateur de bassin, Jean-François CORDET.

Il salue Madame Claire GRISEZ, commissaire du gouvernement, qui assiste à son dernier comité de bassin puisqu'elle entrera dans de nouvelles fonctions à l'automne 2015 en région île de France. Il la remercie pour tout ce qu'elle a pu apporter en termes de contribution intellectuelle, de savoir-être et de savoir-faire.

Il salue Madame Isabelle DERVILLE, directrice adjointe de la DREAL Nord Pas de Calais, représentant Monsieur Vincent MOTYKA.

Il salue également, outre l'ensemble des membres, les 17 nouveaux membres du comité de bassin dont il laisse le soin de la présentation à Monsieur THIBAUT.

Monsieur THIBAUT explique que l'agence de l'eau s'est elle aussi réorganisée récemment ses services pour s'adapter à l'évolution de ses missions. Une nouvelle directrice de la communication, des relations institutionnelles et de la valorisation des données a ainsi été nommée, Madame Delphine MARTIN.

Madame Delphine MARTIN énonce les 17 nouveaux membres du comité de bassin.

15 Représentants des collectivités territoriales :

dont 12 Conseillers départementaux

Nord :

Mme Caroline SANCHEZ, en remplacement de M. Charles BEAUCHAMP.
M. Paul CHRISTOPHE, en remplacement de M. Gérard BOUSSEMART.
Mme Françoise MARTIN, en remplacement de M. Jean SCHEPMAN
M. Jean-Marc GOSSET.

Pas-de-Calais :

Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, en remplacement de M. Bertrand PETIT.
Mme Emmanuelle LEVEUGLE, en remplacement de M. Raymond GAQUERE.
M. Alain LEFEBVRE, en remplacement de M. Hervé POHER.
M. Jean-Claude DISSAUX, en remplacement de M. Ludovic LOQUET.

Aisne :

M. Thomas DUDEBOUT, en remplacement de M. Thierry THOMAS.

Somme :

M. Stéphane HAUSSOULIER, en remplacement de M. Michel BOULOGNE.
M. Marc DEWAELE, en remplacement de M. Gilbert MATHON.
Mme Catherine BENEDINI, en remplacement de M. Dominique CAMUS.

dont 2 représentants des Communes du littoral

Mme Laurence COLLAS-HURTREL, en remplacement de M. Jean SCHOUTEDEN.
M. Jean-Paul LECOMTE, en remplacement de M. Stéphane HAUSSOULIER.

dont 1 représentant des autres communes

M. Gilbert MATHON, en remplacement de Mme Emilie CORNU-COULON.

2 représentants des usagers :

pour le tourisme :

M. Francis LEPINE, en remplacement de M. Daniel MENU.

pour les personnes qualifiées :
Mme Annick DELELIS, en remplacement de M. Jean-Marc VALET.

Monsieur FLAJOLET précise qu'ont été invités également à titre d'experts à cette séance du comité de bassin du 10 juillet 2015 les présidents d'EPTB. Sont présents : Monsieur Bernard LENGLET (également membre du comité de bassin), Monsieur Daniel PARENTY et Madame Nathalie BEDOUET pour son président Monsieur Henri DEJONGHE.

Monsieur FLAJOLET donne la parole à Monsieur CLAVREUIL représentant Monsieur le Préfet CORDET.

Monsieur CLAVREUIL salue les membres du comité de bassin. Encore récemment Sous-Préfet de Lens, il souligne que c'est pour lui un grand privilège de pouvoir continuer à œuvrer pour les affaires de la région Nord Pas-de-Calais en étant depuis quelques jours SGAR et représentant du Préfet de Région.

Il s'exprime au nom de Monsieur le Préfet CORDET en soulignant qu'il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du comité de bassin pour lesquels est programmé à l'ordre du jour un point 2 d'élections aux instances du comité de bassin.

Le Préfet souligne que les prochains mois, d'ici la fin de l'année 2015, seront marqués par des étapes importantes pour le domaine de l'eau :

- L'approbation du SDAGE et de son programme de mesures pour la période 2016-2021,
- Les résultats de la consultation sur la politique de l'eau en octobre prochain,
- L'approbation du plan de gestion des risques d'inondation dans le cadre de la directive européenne inondation,
- La mise en place de la compétence GEMAPI, dont le comité de bassin débattira des orientations générales. Il est important que cette mission d'appui que le Préfet a mis en place puisse éclairer utilement le choix des élus tant en termes de territoires pertinents à l'échelle des bassins versants qu'en terme de structuration des ingénieries et de leur capacité opérationnelle. Il est également essentiel que les grandes orientations de structuration territoriale à l'initiative des collectivités locales soient partagées pour que les propositions des élus en matière d'intercommunalité, de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, soient analysées avant d'être approuvées,
- L'approbation du programme de mesures pour le milieu marin dans le cadre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin,
- La tenue de la 21^{ème} Conférence Internationale sur le Climat, la COP 21, du 30 novembre au 11 décembre 2015 à Paris.

Le programme du comité de bassin sera donc chargé d'ici la fin de l'année 2015 et Monsieur le Préfet souhaite que ce véritable parlement de l'eau soit propice aux plus fructueux débats.

Il évoque la délimitation des zones vulnérables que le tribunal administratif de Lille a annulé pour vice de forme (arrêté préfectoral du 18 décembre 2012 portant sur la délimitation des zones vulnérables aux pollutions par les nitrates dans le bassin Artois-Picardie) au motif d'absence d'argumentation du seuil d'eutrophisation fixé.

Les programmes d'actions nationaux et régionaux continueront à s'appliquer mais afin de répondre au contentieux qui oppose la France à la Commission Européenne, le Préfet Coordonnateur de Bassin engagera une nouvelle procédure de définition des zones vulnérables dans les prochains mois en s'appuyant sur le seuil d'eutrophisation de 19 mg/litre inscrit en 2015 dans le code de l'environnement.

Monsieur CLAVREUIL souligne enfin que le Contrat de Plan Etat – Région, que le Préfet de Région s'apprête à signer ce 10 juillet 2015 avec le Président du Conseil Régional Nord Pas de Calais et les Présidents de Conseils Départementaux et de la Métropole Urbaine de Lille, représente un investissement total de plus de 4 milliards d'euros pour la région Nord Pas de Calais. Le CPER comprend un volet de transition écologique et énergétique qui prévoit des actions sur la préservation de la ressource en eau, la biodiversité et la lutte contre les inondations. Ces actions permettront de fonder le partenariat entre l'Etat et les collectivités locales. Le Contrat de Plan Etat - Région donnera une place prépondérante à la politique de l'eau en intégrant pleinement l'action des agences de l'eau. L'agence de l'eau Artois-Picardie prévoit un engagement de 66 M € sur la période 2015-2020 dans les deux contrats de plan (Nord Pas-de-Calais et Picardie). C'est un effort important et ces partenariats vont dans le sens des objectifs partagés entre l'Etat et les conseils régionaux, en particulier pour les zones humides, la prévention des risques d'inondation et la mise en œuvre des SAGE.

Pour conclure, Monsieur CORDET rappelle, en tant que Préfet Coordonnateur du bassin Artois-Picardie, le soutien des services de l'Etat prêts à accompagner la mise en œuvre de la politique de l'eau, et en tant que Président du Conseil d'Administration de l'agence de l'eau, son attachement à cette structure et plus encore à celle d'Artois-Picardie.

Monsieur FLAJOLET remercie Monsieur CLAVREUIL. Il souligne que Monsieur le Préfet montre l'importance stratégique des actions du bassin. Il rappelle que la loi NOTRe qui vient d'être validée, la mise en place de GEMAPI, la création de l'Agence Française de la Biodiversité et l'application de la Directive Cadre sur l'Eau, montrent que le parlement de l'eau qu'est le comité de bassin a toute sa place dans le territoire de responsabilités publiques qui est actuellement en discussion. Monsieur FLAJOLET remercie également les membres sortants du comité de bassin. Il rappelle qu'au-delà des différences politiques, légitimes et nécessaires, le comité de bassin a su travailler de façon cohérente, concertée et respectueuse parce que les enjeux actuels nous obligent à aller à l'essentiel. Monsieur FLAJOLET l'affirme d'autant plus que depuis quelques jours, avec les uns et les autres, et en informant régulièrement le Directeur Général de l'agence de l'eau Artois-Picardie, les membres du comité ont fait en sorte de présenter une certaine forme de cohérence dans leur diversité dans l'ensemble des mandats confiés et proposés dans le point n°2 d'élections. Il remercie pour cela toutes celles et ceux qui ont pris le temps d'organiser avec lui les candidatures aux différentes instances.

Il laisse la parole à Monsieur THIBAUT pour aborder les points de l'ordre du jour.

POINTS DECISIONNELS

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DE BASSIN DU 24 AVRIL 2015

Monsieur THIBAUT explique que l'approbation du procès-verbal du comité de bassin du 24 avril 2015, en cours de finalisation, est reportée au comité de bassin du 16 octobre 2015.

2 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR ET ELECTIONS AU SEIN DES COMMISSIONS ISSUES DU COMITE DE BASSIN ET AUTRES INSTANCES DE REPRESENTATION

2.1 - EXAMEN ET ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Monsieur THIBAUT présente, en référence au point de présentation n°2.1 du dossier de séance, le projet de règlement intérieur et sa délibération d'adoption.

La version du règlement intérieur soumise à l'examen et l'adoption du comité de bassin comporte 2 modifications mineures :

- 1) L'article 13.3 est remplacé par : « Par arrêté préfectoral, le Préfet Coordonnateur de Bassin organise la Conférence Permanente des Epandages du Bassin Artois-Picardie. Les représentants des collectivités territoriales à la commission permanente des épandages du bassin Artois Picardie sont élus dans les mêmes conditions que les représentants des collectivités territoriales au conseil d'administration de l'agence de l'eau Artois Picardie ».
- 2) La mention « Conseil Général » est remplacée par « Conseil Départemental » aux pages 11,17 et 20.

Pas de remarque.

**Le règlement intérieur du comité de bassin Artois-Picardie applicable au 10 juillet 2015
et sa délibération d'adoption n°15-B-003**

sont adoptés à l'unanimité selon le décompte suivant :

Membres inscrits : 80 ; Membres présents : 56 ;

Mandats : 13 ; Votants : 69 ;

Blancs : 0 ; Nuls : 0 ;

Suffrages exprimés : 69

2.2 à 2.9 - ELECTIONS

Monsieur THIBAUT précise que suite au renouvellement de 12 conseillers départementaux, 3 maires, 2 usagers, 29 sièges sont vacants au sein des différentes commissions issues du Comité de Bassin et aux autres instances de représentation.

Il convient au Comité de Bassin de procéder à des élections partielles pour pourvoir aux sièges vacants pour la durée des mandats restants à courir.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU	4 sièges de représentants des Départements
COMMISSION PERMANENTE DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE ET DE LA PLANIFICATION	5 sièges de représentants des Départements
	1 siège de représentant des Communes ou de leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau
COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE	1 siège de représentant du collège des Collectivités Territoriales
COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	3 sièges de représentants du collège des Collectivités Territoriales
	Siège de Président de la CPAIDD
COMMISSION INONDATION	7 sièges de représentants du collège des Collectivités Territoriales
COMMISSIONS TERRITORIALES	Siège de Président de la Commission Territoriale Flandres Mer du Nord
	Siège de Président de la Commission Territoriale Escaut Avesnois
COMITE NATIONAL DE L'EAU	3 sièges de représentants du collège des Collectivités Territoriales
MISSION D'APPUI TECHNIQUE GEMAPI	2 sièges de représentants du collège des Collectivités Territoriales

2.2 - ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

Monsieur THIBAUT présente, en référence au point de présentation n°2.2 du dossier de séance, les éléments pour l'élection de 4 représentants des départements du collège des collectivités territoriales au conseil d'administration de l'agence de l'eau Artois-Picardie.

Nombre de candidats : 4 / 4 sièges (M. Stéphane HAUSSOULIER, Mme Catherine BENEDINI, M. Jean-Claude DISSAUX, M. Paul CHRISTOPHE après le désistement de Mme Françoise MARTIN)

ELECTION DE 4 REPRESENTANTS DES DEPARTEMENTS DU COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

Sont élus au sein du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie :

Pour représenter les Collectivités Territoriales et pourvoir à 4 sièges devenus vacants :

En fonction du scrutin suivant :

Membres inscrits : 32	Blancs : 0
Membres présents : 23	Nuls : 0
Mandats : 5	Suffrages exprimés : 28
Votants : 28	

Au titre de représentants des Conseils Départementaux :

- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Madame Catherine BENEDINI
- Monsieur Jean-Claude DISSAUX
- Monsieur Paul CHRISTOPHE

(Délibération n°15-B-004)

2.3 - ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE ET DE LA PLANIFICATION

Monsieur THIBAUT présente, en référence au point de présentation n°2.3 du dossier de séance, les éléments pour l'élection de 6 représentants du collège des collectivités territoriales à la commission permanente du milieu naturel aquatique et de la planification.

Nombre de candidats : 6 / 6 sièges (M. Stéphane HAUSSOULIER, Mme Françoise MARTIN, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Jean-Paul LECOMTE et M. Marc DEWAELE qui se déclare en séance)

ELECTION DE 6 REPRESENTANTS DU COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES A LA COMMISSION PERMANENTE DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE ET DE LA PLANIFICATION

Sont élus au sein de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification :

Pour représenter les Collectivités Territoriales et pourvoir à 6 sièges devenus vacants :

En fonction du scrutin suivant :

Membres inscrits : 32	Blancs : 0
Membres présents : 23	Nuls : 0
Mandats : 5	Suffrages exprimés : 28
Votants : 28	

Au titre de représentants des Conseils Départementaux :

- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Madame Françoise MARTIN
- Madame Sophie WAROT-LEMAIRE
- Madame Emmanuelle LEVEUGLE
- Monsieur Marc DEWAELE

Au titre de représentants des Communes ou de leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau :

- Monsieur Jean-Paul LECOMTE

(Délibération n°15-B-005)

2.4 - ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE

Monsieur THIBAUT présente, en référence au point de présentation n°2.4 du dossier de séance, les éléments pour l'élection d'un représentant du collège des collectivités territoriales à la commission permanente eau et agriculture.

Nombre de candidats : 1 / 1 siège (M. Alain DETOURNAY)

ELECTION D'UN REPRESENTANT DU COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES A LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE

Est élu au sein de la Commission Permanente Eau et Agriculture :

Pour représenter les Collectivités Territoriales et pourvoir à 1 siège devenu vacant :

En fonction du scrutin suivant :

Membres inscrits : 32	Blancs : 0
Membres présents : 23	Nuls : 0
Mandats : 5	Suffrages exprimés : 28
Votants : 28	

- Monsieur Alain DETOURNAY

(Délibération n°15-B-006)

2.5 - ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur THIBAUT présente, en référence au point de présentation n°2.5.1 du dossier de séance, les éléments pour l'élection de 3 représentants du collège des collectivités territoriales à la commission permanente de l'action internationale et du développement durable.

Nombre de candidats : 3 / 3 sièges (M. Stéphane HAUSSOULIER, M. Bernard LENGLET, M. Bertrand RINGOT)

ELECTION DE 3 REPRESENTANTS DU COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES A LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Sont élus au sein de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable :

Pour représenter les Collectivités Territoriales et pourvoir à 3 sièges devenus vacants :

En fonction du scrutin suivant :

Membres inscrits : 32	Blancs : 0
Membres présents : 23	Nuls : 0
Mandats : 5	Suffrages exprimés : 28
Votants : 28	

- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Bernard LENGLET
- Monsieur Bertrand RINGOT

(Délibération n°15-B-007)

Monsieur THIBAUT présente, en référence au point de présentation n°2.5.2 du dossier de séance, les éléments pour l'élection du président de la commission permanente de l'action internationale et du développement durable.

Nombre de candidats : 1 / 1 siège (M. Stéphane HAUSSOULIER)

ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Est élu Président de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable :

en fonction du scrutin suivant :

Membres inscrits : 64	Blancs : 0
Membres présents : 45	Nuls : 0

Mandats : 13

Suffrages exprimés : 58

Votants : 58

- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER

(Délibération n°15-B-008)

2.6 - ELECTION A LA COMMISSION INONDATION

Monsieur THIBAUT présente, en référence au point de présentation n°2.6 du dossier de séance, les éléments pour l'élection de 7 représentants du collège des collectivités territoriales à la commission Inondation.

Nombre de candidats : 7 / 7 sièges (M. Stéphane HAUSSOULIER, M. Gilbert MATHON, M. Jean-Claude DISSAUX, M. Paul CHRISTOPHE, Mme Françoise MARTIN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Jacques PATRIS)

ELECTION DE 7 REPRESENTANTS DU COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES A LA COMMISSION INONDATION

Sont élus au sein de la Commission Inondation :

Pour représenter les Collectivités Territoriales et pourvoir à 7 sièges devenus vacants :

En fonction du scrutin suivant :

Membres inscrits : 32

Blancs : 0

Membres présents : 23

Nuls : 0

Mandats : 5

Suffrages exprimés : 28

Votants : 28

- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur Jean-Claude DISSAUX
- Monsieur Paul CHRISTOPHE
- Madame Françoise MARTIN
- Madame Emmanuelle LEVEUGLE
- Monsieur Jacques PATRIS

(Délibération n°15-B-009)

2.7 - ELECTION AUX COMMISSIONS TERRITORIALES

Monsieur THIBAUT présente, en référence au point de présentation n°2.7 du dossier de séance, les éléments pour l'élection du Président de la commission territoriale Flandres Mer du Nord et du Président de la commission territoriale Escaut Avesnois.

2
05

Nombre de candidats : 2 / 2 sièges (Pour la présidence de la Com. Terr. Flandres Mer du Nord : M. Paul CHRISTOPHE après désistement de M. Bertrand RINGOT ; Pour la présidence de la Com. Terr. Escaut Avesnois : M. Jacques PATRIS après désistement de M. Paul RAOULT)

ELECTION DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS TERRITORIALES FLANDRES MER DU NORD ET ESCAUT AVESNOIS

Est élu Président de la Commission Territoriale FLANDRES MER DU NORD :

Monsieur Paul CHRISTOPHE en fonction du scrutin suivant :

Membres inscrits : 64	Blancs : 0
Membres présents : 45	Nuls : 0
Mandats : 13	Suffrages exprimés : 58
Votants : 58	

Est élu Président de la Commission Territoriale ESCAUT AVESNOIS :

Monsieur Jacques PATRIS en fonction du scrutin suivant :

Membres inscrits : 64	Blancs : 0
Membres présents : 45	Nuls : 0
Mandats : 13	Suffrages exprimés : 58
Votants : 58	

(Délibération n°15-B-010)

2.8 - ELECTION AU COMITE NATIONAL DE L'EAU

Monsieur THIBAUT présente, en référence au point de présentation n°2.8 du dossier de séance, les éléments pour l'élection de 3 représentants des collectivités territoriales du Comité de Bassin Artois-Picardie au Comité National de l'Eau.

Nombre de candidats : 3 / 3 sièges (M. Bertrand RINGOT, M. Paul CHRISTOPHE, Mme Caroline SANCHEZ)

ELECTION DE 3 REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE AU COMITE NATIONAL DE L'EAU (CNE)

Sont élus au Comité National de l'Eau :

Pour représenter les Collectivités Territoriales du Comité de Bassin Artois-Picardie et pourvoir à 3 sièges devenus vacants :

En fonction du scrutin suivant :

Membres inscrits : 32	Blancs : 0
Membres présents : 23	Nuls : 0
Mandats : 5	Suffrages exprimés : 28
Votants : 28	

- Monsieur Bertrand RINGOT
- Monsieur Paul CHRISTOPHE
- Madame Caroline SANCHEZ

Le 4^{ème} représentant des collectivités territoriales du Comité de Bassin Artois-Picardie au Comité National de l'Eau, élu le 4 juillet 2014 par délibération n°14-B-023, est Monsieur Paul RAOULT, représentant des communes ou de leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau.

(Délibération n°15-B-011)

2.9 - ELECTION A LA MISSION D'APPUI TECHNIQUE GEMAPI (GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS) DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Monsieur THIBAUT présente, en référence au point de présentation n°2.9 du dossier de séance, les éléments pour l'élection de 2 représentants des collectivités territoriales du Comité de Bassin Artois-Picardie à la mission d'appui technique GEMAPI de bassin.

Nombre de candidats : 2 / 2 sièges (M. Paul CHRISTOPHE, M. Jean-Paul LECOMTE)

ELECTION DE 2 REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES A LA MISSION D'APPUI TECHNIQUE GEMAPI (GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS) DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE :

Sont élus au sein de la mission d'appui technique GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations) de bassin :

Pour représenter les Collectivités Territoriales et pourvoir à 2 sièges devenus vacants :

En fonction du scrutin suivant :

Membres inscrits : 32	Blancs : 0
Membres présents : 23	Nuls : 0
Mandats : 5	Suffrages exprimés : 28
Votants : 28	

Représentant des conseils départementaux :

- Monsieur Paul CHRISTOPHE

Représentant des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

- Monsieur Jean-Paul LECOMTE

(Délibération n°15-B-012)

2.10 - COMMISSION PERMANENTE DES EPANDAGES DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Monsieur THIBAUT précise, en référence au point de présentation n°2.10 et à la modification du règlement intérieur en point n°2.1, qu'il n'est plus nécessaire de procéder à des élections pour la

commission permanente des épandages. Le projet d'arrêté préfectoral intègre directement des membres d'instances de bassin.

DEBAT

3 - PREPARATION DE LA COP21. COMMENT LE BASSIN AP ET LES JEUNES PEUVENT CONTRIBUER AU DEBAT ?

Monsieur THIBAUT présente, en référence au point de présentation n°3 du dossier de séance l'importance de la COP 21.

Monsieur THIBAUT précise que le prochain rendez-vous de la COP 21 aura lieu courant décembre 2015. Il rappelle que son principe consiste à aboutir à un accord concernant le dérèglement climatique et faire en sorte que l'on arrive à maintenir le réchauffement mondial en deçà de 2°C. Il indique également qu'il s'agit d'un enjeu important dont les discussions seront abordées plusieurs fois au cours de la deuxième partie de l'année, qu'il faut s'y préparer dès aujourd'hui puisque cela concerne aussi le domaine de l'eau tant au niveau qualitatif que quantitatif.

Monsieur THIBAUT propose de faire participer deux invités d'honneur : Mademoiselle SOARES et Monsieur PONCET qui sont des représentants du parlement des jeunes du Bassin Artois Picardie. Il précise que Théophane PONCET a participé au Parlement Mondial des Jeunes pour L'Eau à Daegu il y a quelques semaines.

Monsieur THIBAUT indique qu'ils vont introduire le point 3 : préparation de la COP 21 et qu'ensuite le débat sera ouvert.

Mademoiselle SOARES remercie les membres du Comité de Bassin de l'accueillir pour la première fois.

Elle indique qu'elle va évoquer les enjeux climatiques à travers des constats et des propositions qui intéressent les jeunes.

Elle précise qu'à travers des études, il a été prouvé et reconnu par les Ministres lors du Forum Mondial de l'Eau en Corée du Sud que l'Eau avait toute sa place, dans la problématique du changement climatique. En effet, celui-ci a des impacts très importants sur :

- La modification des cycles hydrologiques,
- Les inondations,
- La sécheresse.

Mais également que les indicateurs liés à l'eau sont dans le rouge :

- 90 % des catastrophes sont liées à l'eau
- 88 % de l'eau est utilisé pour l'agriculture
- Le secteur énergétique est le 2^{ème} utilisateur d'eau derrière l'agriculture.

Et que cela engendre des menaces pour les populations :

- d'ici 2025 1,8 milliards de personnes vivront dans des régions qui connaîtront des pénuries d'eau absolues
- Perte de 76 % des espèces dans les écosystèmes d'eau douce entre 1970 et 2010.

Elle rappelle que le monde de l'Eau a un savoir-faire technique et scientifique ainsi qu'une organisation très particulière.

Tout d'abord, la France présente un atout puisqu'elle est à l'international un exemple sur le plan de sa gestion de l'eau notamment grâce à sa répartition par Bassins et son fonctionnement basé sur le principe d'une solidarité financière entre les usagers.

Elle indique qu'il existe dans le monde de l'eau un réseau d'acteurs, une planification de la gestion de l'eau très cohérente sur le plan économique, social, environnemental et stratégique.

Le domaine de l'eau bénéficie d'un système de données très concentré ainsi qu'une connaissance des milieux très avancée.

Pour conclure elle précise que dans le monde, la science fait face actuellement aux problèmes du dérèglement climatique. Suite aux constats évoqués ci-dessus, elle évoque le souhait de construire un projet pour que l'eau soit intégrée dans les débats de la COP 21, officialiser la place des jeunes dans

les comités de bassin et également de créer un groupe de travail mixte « spécial COP 21 » entre le comité de bassin et les jeunes.

Monsieur PONCET prend ensuite la parole pour indiquer qu'il va nous faire partager son expérience au sein du parlement mondial des jeunes pour l'eau et expliquer pourquoi il est important que les jeunes se mobilisent. Il précise qu'il est encore temps de changer la façon de faire les choses avant de subir les effets du changement climatique, mais que les marges de manœuvre diminuent chaque jour. Les décisions qui seront prises aujourd'hui auront un impact dans 20 ans. D'où l'importance de l'implication des jeunes qui reprendront le flambeau. Il est important d'assurer la transition entre les différentes générations de décideurs, à l'avenir.

Il rappelle que les réseaux existent déjà, qu'il a participé à plusieurs rassemblements pour l'eau notamment au forum mondial de l'eau en Corée du Sud, dans lesquels il a constaté la motivation des jeunes pour l'Eau.

Monsieur PONCET présente les différentes propositions des jeunes pour participer aux débats, comme l'organisation d'événements pour attirer l'attention du grand public vers la COP21. Il précise que le public jeune, selon une enquête mise à disposition, n'était pas renseigné sur la COP 21.

Pour y remédier, il souhaite organiser une campagne de communication et présente « le vélo mapping ». Organisé à Douai en décembre dernier cet événement a permis de lever des fonds pour supporter des initiatives jeunesse en rapport avec l'Eau. Il évoque la possibilité de renouveler l'animation en coopération avec les autres agences de l'eau dans toutes les villes ou une agence de l'eau est présente et de faire un événement final à Paris pour la COP 21. Un concours vidéo « initiative jeunesse » sera présenté lors des manifestations.

Il rappelle à nouveau que les conséquences climatiques vont toucher les jeunes à court et moyen termes et indique qu'actuellement 50,5 % de la population a moins de 30 ans et que 90 % de celle-ci est majoritairement dans des pays en voie de développement ou dans des pays émergents. Ces pays subiront en premier les conséquences du changement climatique.

Monsieur PONCET évoque ses rencontres avec la jeunesse dans ces pays, qui est déjà active et porté par Bart Devos premier président du PMJE et la création de Young Water Solutions.

Monsieur PONCET propose d'utiliser la COP 21 pour rédiger une déclaration commune enrichie de témoignages de jeunes, d'expériences de l'eau à travers le monde et d'indiquer quelles seraient les visions d'avenir pour l'eau.

Monsieur FLAJOLET demande si les membres du Comité de Bassin veulent s'exprimer sur le point 3. Il mentionne que les applaudissements sont déjà une prise de parole. Il s'interroge sur la manière dont l'Agence et le Comité de Bassin peuvent apporter une contribution intelligente, réfléchi et innovante dans le cadre de la préparation de la COP 21. Il sollicite en même temps et le Directeur de l'Agence de l'Eau et le représentant du Préfet Coordinateur de Bassin afin d'organiser une réunion fin septembre, 15 novembre au plus tard qui serait préparé par nos commissions thématiques (eau et agriculture, milieux naturels biodiversité, inondations, partenariats internationaux) sur le sujet. Il indique que le Comité de Bassin en liaison avec le Préfet Coordinateur de Bassin après avoir fait travailler l'ensemble des instances locales pourrait peut-être faire un focus à destination du public, de la chambre de commerce, d'agriculture, sur l'Agence de l'Eau Artois Picardie dans la COP 21 et sur son territoire afin de tracer quelques lignes de force, inviter l'ensemble des départements, les deux éléments de la futur grande Région, afin de pouvoir réfléchir collectivement et affirmer que notre Région et notre Agence sont concernées par la COP 21.

Monsieur FLAJOLET s'adresse aux deux intervenants Mademoiselle SOARES et Monsieur PONCET et mentionne qu'il est content de voir apparaître le mot « sécheresse » dans l'exposé car habituellement on ne mentionne que les inondations alors que l'étiage est aussi mortel pour la faune et la flore que les inondations.

Il sollicite le soutien du préfet et du Directeur de l'Agence et ouvre le débat.

Monsieur VAILLANT met l'accent sur le changement climatique plutôt que sur la COP 21, il précise que la COP 21 est événementielle, qu'une fois l'événement terminé le changement climatique n'est que le début d'un long processus. Il demande la permutation des 2 expressions.

Monsieur FLAJOLET approuve la remarque et sollicite les nouveaux membres pour qu'ils prennent la parole.

Monsieur RAPIN rappelle qu'il est militant pour la mer et qu'il est important d'intégrer une dimension maritime à la COP 21 car si l'on parle de la sécheresse en eaux douce sur le territoire il ne faut pas négliger la montée des eaux. Il illustre son propos par une prospective sur la montée des eaux aux Antilles d'ici 2100 en évoquant la disparition des Antilles. Il mentionne qu'il s'agit d'une réalité à courte et moyenne échéances et il est donc très important de pouvoir intégrer cette dimension dans la COP 21. Il rappelle que l'espace côtier fait pleinement partie de l'Agence de l'Eau, qui a la chance d'avoir une façade maritime.

Monsieur FLAJOLET précise que Monsieur RAPIN sera invité à apporter sa contribution et demande aux nouveaux membres de se présenter avant de prendre la parole.

Monsieur BARBIER se présente : collègue des usagers, président du conservatoire des espaces naturels du Nord Pas de Calais, il indique qu'il soutient la proposition de Monsieur VAILLANT (CESER) car il précise qu'il s'agit ici de la COP 21 mais qu'auparavant il y avait les COP 20.19.18, que toutes ont pris des motions et fait des propositions qui n'ont pas résolu le problème. Il demande que la COP soit utilisée comme un élément de communication et indique que le travail de fond ne se fera pas forcément dans cette réunion.

Monsieur VAILLANT met l'accent sur le fait que le changement climatique est le projet n°1 de demain. Il rappelle que dans la GEMAPI le sujet est abordé également. Il demande que ce même sujet soit abordé à chaque commission et qu'il soit à l'ordre du jour systématiquement pour suivre l'évolution des contributions et des solutions apportées. Il dénonce le fait qu'aujourd'hui personne ne veut financer un travail de sensibilisation, pédagogique, pour les citoyens même s'il s'agit d'une nécessité vitale pour demain.

Madame DALEUX (MEL) intervient en tant qu'élue de la ville de Lille. Elle indique que la ville de Lille vient de passer en Conseil Municipal son schéma directeur des Eaux, qu'il s'agit d'un document stratégique pour communiquer entre élus et Lillois sur l'importance de la préservation, des économies d'eau à l'échelle de la commune. Elle mentionne le partenariat entre l'Agence et la MEL et le parlement des jeunes en illustrant par une action de sensibilisation au Zoo de Lille concernant la montée des eaux et la préservation des ours polaires. Elle indique qu'elle est porteuse de la déclaration faite par les 2 représentants du parlement des jeunes.

Monsieur LENGLET évoque une question de méthode, il précise que les projets doivent être pris en compte à long terme et non en termes de « mandat », il demande que la réflexion soit prise en compte en terme d'avenir. Il précise que la phrase « officialiser la place des jeunes dans les Comités de Bassin » est très judicieuse et permettrait d'avoir des veilleurs qui seraient attentifs aux projections dans le temps. Il indique que nous sommes porteurs de notre histoire, d'un projet qui nous dépasse qui est celui de l'avenir de l'eau dans le changement climatique.

Monsieur FLAJOLET précise aux parlementaires qu'ils travailleront bientôt sur l'Agence Française de la Biodiversité et sur la modification de la représentation des Comités de Bassins.

Monsieur SAILLOT collègue des usagers, président de la fédération de pêche et des milieux aquatique du Pas de Calais, apporte une précision concernant les dérèglements climatiques. Il précise que l'on parlait déjà de dérèglements climatiques il y a 30 ans et apprécie l'intervention des jeunes parlementaires, il demande de donner au parlement des jeunes les moyens de fonctionner.

Monsieur FLAJOLET sollicite l'assemblée pour une prise de parole ou un accord de principe.

Monsieur le SGAR s'annonce très favorable au principe

Monsieur THIBAUT indique que si le préfet est favorable, l'Agence de l'Eau fera en sorte que cela fonctionne correctement. Il propose d'utiliser le SDAGE et d'en faire ressortir tous les éléments concernant le changement climatique pour en faire une base de travail. A partir de cette déclinaison il souhaite organiser des

échanges à destination du public pendant l'automne. Il précise que la COP 21 va sans doute saturer le débat médiatique de la fin de l'année et donc qu'il est nécessaire de s'en préoccuper et de l'utiliser pour faire avancer les actions dans le cadre du changement climatique. Il mentionne également que dans le cadre de la réflexion sur la COP 21 il y a plusieurs axes :

- Faire comprendre les enjeux avec un vocabulaire simple et de façon ludique (vélo mapping).
- Faire un travail technique de fond mais pas toujours accessible à tous.

Monsieur THIBAUT précise que le vélo mapping est un bon vecteur pour prendre les gens dans la rue et leur faire comprendre que pédaler pour l'eau et le changement climatique peut avoir du sens et cela permettrait de provoquer des discussions.

Les membres du Comité de Bassin sont sollicités pour se positionner sur la proposition de parlement des jeunes.

Madame DERVILLE, DREAL précise que la COP 21 est un moment de communication très important mais indique que l'intitulé est bien « Solution COP 21 » avec un côté négociation et un côté plus proche du territoire à valoriser. Elle indique que les solutions seront testées de manière ludique et qu'elles impliquent la mobilisation des partenaires et des réseaux. Elle mentionne que l'Etat est prêt à accompagner après la COP 21 des réseaux d'acteurs pour des mobilisations sur le changement climatique.

Monsieur FLAJOLET remercie les jeunes du parlement pour leur intervention et demande à l'assemblée s'il y aurait des oppositions à ce principe de déclinaison du SDAGE selon le changement climatique et l'approche plus ludique via le vélo mapping.

Pas d'opposition sur le principe

4 - COMPETENCE GEMAPI. QUEL ROLE POUR LE COMITE DE BASSIN ET SES INSTANCES ?

Monsieur THIBAUT présente, en référence au point de présentation n°4 du dossier de séance, la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations).

Il précise qu'il s'agit d'un sujet assez technique. L'objectif de la présentation est de permettre, de comprendre les questions à se poser, la doctrine à construire, de façon à atteindre des objectifs partagés d'organisation dans nos territoires. Il annonce que Monsieur TORRIN de la DREAL poursuivra la présentation.

Le but est d'obtenir un positionnement du Comité de Bassin en lien avec la Mission d'Appui Technique de Bassin.

Monsieur TORRIN poursuit la présentation de la compétence GEMAPI. Il établit un état des lieux de la mise en œuvre de cette compétence dans le bassin ainsi que les premiers résultats de la Mission d'Appui Technique de Bassin.

Il explique qu'auparavant la compétence était éclatée, exercée par les communes, intercommunalités, départements, régions avec des enjeux sur le territoire non pris en compte. Or, depuis la loi MAPTAM du 27/01/2014, la compétence est attribuée aux communes ou intercommunalités. Cette compétence va être attribuée automatiquement aux communes au 1^{er} janvier 2016 ou en 2018 selon l'issue des débats sur la loi NOTRE.

Monsieur TORRIN illustre ce que comprend la compétence GEMAPI :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès,

- La défense contre les inondations et contre la Mer, cela concerne les études, l'entretien, les travaux des ouvrages de protections. (digues, barrages).
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Il mentionne également ce que ne comprend pas la compétence GEMAPI :

- La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou de lutte contre l'érosion des sols.
- L'approvisionnement en eau potable
- La prévision des inondations
- La gouvernance locale (animation et concertation), l'élaboration d'un PAPI, la mise en œuvre d'un SAGE
- L'exploitation, l'entretien et aménagement d'ouvrages hydrauliques existants et concourant à la sécurité civile (lutte contre les incendies).

Il explique que la DREAL de Bassin a travaillé sur un document qui est disponible sur le site internet afin de bien expliquer ce que comprend et ce que ne comprend pas la compétence GEMAPI.

Il souhaite revenir sur le financement de la compétence GEMAPI qui reste un point important car il s'agit d'une nouvelle compétence pour certaines collectivités. Il explique qu'il y a aujourd'hui plusieurs manières de financer les actions qui sont déjà exercées. Il indique que beaucoup de territoires appliquent le mécanisme de redevances pour services rendus et que cela permet à certaines structures de pouvoir financer des actions. Il indique cependant que ce mécanisme est jugé peu opérant car difficile à mettre en œuvre et peu pérenne. Le législateur a donc choisi de mettre en place une taxe spécifiquement dédiée aux compétences GEMAPI.

Il mentionne qu'il n'y aura pas de décret d'application dans la mesure où la loi est déjà très précise sur le sujet. Une instruction de la Direction Générale des Collectivités Locales permet de mettre en œuvre cette taxe. Il explique que la taxe sera prélevée uniquement par la collectivité qui aura la compétence GEMAPI. Il précise que la taxe GEMAPI ne peut pas dépasser le plafond de 40 €/habitants. Tous les habitants sont comptabilisés même s'ils n'habitent pas en zone inondable. C'est l'intercommunalité qui délibère sur le montant de la taxe en arrêtant le produit de la taxe avant le 1^{er} octobre de l'année n-1. La loi permet que le montant soit prélevé par l'administration fiscale. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle taxe, il s'agit d'un montant qui sera réparti proportionnellement sur 4 taxes locales qui existent déjà aujourd'hui au prorata des montants.

Le recouvrement se fera par foyer fiscal existant et non par habitant.

Monsieur TORRIN explique que la loi identifie 3 niveaux :

- Le niveau d'attribution de la compétence ; qui est la commune ou l'EPCI
- Le niveau de maîtrise d'ouvrage opérationnelle pour cette compétence EPCI, Syndicats Mixte, EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux), le syndicat mixte peut demander la labélisation s'il exerce l'ensemble des compétences.
- Le niveau de coordination, EPTB

Monsieur TORRIN illustre par diverses cartes, l'état d'avancement de l'organisation des compétences. Il mentionne que les enjeux majeurs de la GEMAPI restent :

- Intercommunalité /EPCI
- Bassin versant

Se pose alors la question du devenir des syndicats mixtes qui sont à l'échelle des bassins versants et de la répartition de la compétence GEMAPI.

Monsieur TORRIN propose d'utiliser l'adresse du site de la DREAL [http : // www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?-GEMAPI](http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?-GEMAPI) qui propose des outils et des documents qui permettent de comprendre la GEMAPI.

Il indique que les nouveaux EPTB (Etablissements Publics Territoriaux du Bassin) ont vocation à gérer des problématiques à l'échelle de plusieurs bassins versants, qui demandent une coordination.

Certains syndicats mixtes vont être remis en question du fait de l'attribution de la compétence obligatoire à certains EPCI. Il précise qu'il s'agit d'un point de vigilance dans le cadre des réflexions actuelles dans les SDCI (Schéma Départemental Coopération Intercommunal), schémas qui redéfinissent toute l'intercommunalité.

Il indique que le préfet coordinateur de bassin a mis en place une Mission d'Appui Technique de Bassin (MATB) aux cotés des services de l'Etat pour échanger et réfléchir sur la mise en œuvre de cette compétence. La mission d'appui s'est réunie 3 fois depuis sa mise en place. La 1^{ère} réunion a montré la nécessité d'avoir une vision stratégique à long terme. La MATB rend compte annuellement de ses travaux au Comité de Bassin.

Il indique que le projet de SDAGE identifie 4 grands territoires et précise qu'il faudrait organiser les grands territoires en cohérence avec la mise en œuvre de la compétence GEMAPI. Il indique que les différentes réflexions ont mené à un projet qui divise le bassin en 6 territoires, qui font partie de plusieurs enjeux de la compétence GEMAPI (5 territoires continentaux et un littoral).

Il identifie une difficulté au niveau des liaisons hydrauliques créées ou devenues artificielles entre certains axes de navigation.

Il présente ensuite les axes de travail envisagés par la MATB :

- L'articulation de la mise en œuvre de la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques
- Les éventuels « plans eau »
- Les liens entre les territoires littoraux et une dynamique spécifique littorale,
- A quelle(s) échelle(s) doivent être traitées la coordination, l'ingénierie, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et les études ?
- Identifier les secteurs géographiques où il n'existerait pas de structure en capacité sur les missions eau à mener. Quelle nouvelle organisation en lien avec les partenaires du grand territoire ?
- Identifier les structures aujourd'hui expérimentées qui n'auront pas la compétence GEMAPI et proposer leur évolution et pérennisation.

Il évoque ensuite les propositions de la MATB :

- Participer, voire animer des réunions par grands territoires (y compris le littoral) partager l'approche avec les acteurs concernés. Il conviendrait de se focaliser prioritairement sur les territoires où la maîtrise d'ouvrage est la moins structurée (comme le secteur de l'Escaut) où un EPTB, un EPAGE ou un nouveau syndicat mixte pourrait avoir rapidement une forte plus-value.
- Apporter un appui aux collectivités pour la mise en place d'une coordination des acteurs dans les grands territoires de cohérence. Des « plans d'actions eau » pourraient être dans un second temps proposés sur ces territoires
- Parallèlement, favoriser progressivement la convergence de l'organisation actuelle de l'intercommunalité sur les sujets GEMAPI vers une organisation cohérente à l'échelle des 6 territoires progressivement.

Monsieur THIBAUT présente le projet de motion et indique que le projet GEMAPI apporte des tensions dans le territoire autour de 2 grands thèmes :

- La définition de territoires cohérents
- La situation des différents acteurs dans le domaine de l'eau.

Il rappelle qu'il y a des choses à faire et que des évolutions sont absolument nécessaires en termes de financement, d'organisation, de restructuration.

Il propose que le Comité de Bassin se positionne à 3 niveaux, en s'appuyant sur la MATB dont le rôle est fondamental et qu'il est important de conforter ce rôle. Le 1^{er} niveau concerne un outil d'aide à la décision.

Monsieur THIBAUT précise :

La libre administration des collectivités territoriales n'est pas remise en cause. Les collectivités doivent s'organiser afin de mettre en place une ou des structures avec une taille critique, une capacité d'action, une capacité d'emprunt. Pour s'organiser, les collectivités doivent comprendre les enjeux qui doivent être identifiés par la Mission d'Appui Technique. Il est nécessaire de conforter dans un document l'ensemble des questions afin d'aider les élus à comprendre le fonctionnement. Il indique que des réunions d'information, de sensibilisation seront faites. Monsieur THIBAUT mentionne également que le Comité de Bassin pourrait solliciter la Mission d'Appui Technique pour qu'elle l'aide à élaborer sa propre doctrine et donne des avis concernant les futures demandes de labellisation d'EPTB.

Il précise qu'aujourd'hui un certain nombre de syndicats voudront être reconnus et labellisés EPTB, que le Comité de Bassin devra se positionner sur les demandes. Il indique que l'EPTB est la structure macro qui est identifiée pour coordonner l'ensemble des actions et qu'il existe à ce jour 4 EPTB sur le Bassin.

Dans un second temps, il propose que le Comité de Bassin s'adresse à Monsieur le Préfet coordinateur de Bassin et précise qu'il y a un enjeu fondamental pour « les gens de l'eau » en ce qui concerne la notion de bassin versant.

Il rappelle que le monde de l'eau en France est structuré depuis longtemps (1964). Que la notion de bassin versant est aussi fondamentale pour gérer les inondations que les cours d'eau.

Il mentionne qu'il paraît très important que Monsieur le Préfet puisse rappeler à l'ensemble des Préfets que le volet GEMAPI et la notion de bassin versant doivent être étudiés dans les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale pour que la notion d'eau soit prise en compte en pleine connaissance de cause.

En troisième axe de réflexions Monsieur THIBAUT fait référence à la Loi MPTAM, la Loi Notre et la Loi Biodiversité. Il précise que 3 points méritent une discussion législative complémentaire.

- Maintien du mécanisme de représentation/ substitution des syndicats, répartition de la maîtrise d'ouvrage, afin de conforter l'action de celle-ci et la faire évoluer
- Evolution de la taxe pour bien intégrer la partie GEMA dans l'objet des financements
- Confortement des co-financements Régions et Départements

Monsieur THIBAUT informe qu'un territoire a déjà mis en place la taxe GEMAPI. Il précise cependant que la loi indique que cette taxe couvre les inondations mais qu'il faut bien comprendre que la taxe couvre l'ensemble des compétences GEMAPI, qu'il faudrait apporter cette précision dans le texte de loi.

Monsieur FLAJOLET ouvre le débat et donne la parole à Monsieur RINGOT.

Monsieur RINGOT signale qu'à Dunkerque, on peut s'appuyer sur la création du syndicat mixte des Watringues et la mise en place de la GEMAPI.

Monsieur FLAJOLET s'interroge concernant un éventuel passage devant la CDCI (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale) pour la mise en place de cette structure.

Monsieur FLAJOLET précise qu'il reste le problème de la mise en application effective de la loi GEMAPI, c'est la commission mixte paritaire du 16/07/2015 qui va arrêter définitivement une date.

Monsieur COTTEL indique que plusieurs lois consécutives rendent la mise en application compliquée. Il laisse entendre que la mise en place serait effective en 2018. Il intervient ensuite sur la partie confortement des co-financements régions et départements, notamment sur la clause de compétence générale supprimée à la fois pour les régions et les départements. Il espère que les départements trouveront toute leur place dans la mise en application de la compétence GEMAPI.

Monsieur CHRISTOPHE indique que les compétences humaines et intellectuelles seront conservées pour assurer la garantie de la transition et la bonne gestion de la compétence GEMAPI.

Monsieur PARENTY félicite la personne qui a rappelé les propos de la Mission d'Appui. Il rappelle qu'ils peuvent évoluer et que les structures de la Canche, de l'Authie et du Boulonnais doivent faire un

pas très important pour parvenir à la mise en place effective de GEMAPI. Il précise qu'ils devront se réunir avec les représentants des communes du littoral afin de définir comment ils pourront avancer.

Il indique que dans la motion on parle de « finaliser » l'état des lieux dans le paragraphe « décision – 1^{er} tiret » alors que celui-ci n'a pas été présenté.

Il indique qu'en ce qui concerne cette évolution il souhaite beaucoup de concertation. Il précise que la concertation n'a pas été faite pour le Pas de Calais, il souhaite que celle-ci ait lieu le plus rapidement possible afin d'évoluer et d'avancer.

Monsieur MONTASSINE mentionne son inquiétude concernant la sectorisation littorale. Il indique que la rupture entre Seine Normandie et Artois Picardie existe sur la carte. Cependant lorsque l'on agit sur un territoire, l'autre territoire en subit les répercussions. Il s'interroge pour savoir qui sera l'acteur capable de réguler l'ensemble du littoral dans la GEMAPI.

Monsieur PARENTY rebondit sur les propos de Monsieur MONTASSINE et indique que pour regrouper les 3 syndicats mixtes Boulonnais, Canche et Authie il faut prendre en compte la cohérence concernant la submersion marine qui fait déjà partie de la GEMAPI mais cependant pas à la même échelle.

Monsieur RAPIN précise que le pôle métropolitain de la côte d'opale sera difficile à réaliser. Il indique qu'une étude est en cours de réalisation avec la DREAL et la région Nord Pas-de-Calais concernant l'érosion et la submersion. Cette étude définit des enjeux financiers très lourds si l'on veut respecter les indications des Plans de Lutte contre les inondations. Monsieur RAPIN précise que les maîtres d'ouvrages devront avoir une vision élargie et demande une solidarité envers le littoral.

Monsieur FLAJOLET indique qu'une structure cohérente est nécessaire pour éviter les problèmes d'organisation. Il précise que le report de la mise en place de la compétence GEMAPI est essentiel pour permettre la mise en place d'une base de réflexion. Il indique que le gouvernement s'est engagé à donner pour le 16/07/2015 des indications sur le partenariat pouvant exister avec les départements et les régions. Il s'est engagé également à mettre en annexe du Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des Eaux un état des lieux permettant d'avoir une base sur laquelle travailler. Il indique qu'en cas de position défensive, les débats n'avanceront pas.

Il introduit la proposition de MOTION joint au dossier.

Il indique qu'une proposition pourrait poser problème, celle qui relate des propositions de contributions aux parlementaires si l'assouplissement des modalités de labellisation des EPAGE est proposé. Il précise qu'il va s'agir de partenariats institutionnels qui devront être établis sur des territoires pertinents.

Il rappelle l'intervention des jeunes et mentionne que les inondations, la sécheresse sont des phénomènes à ne pas sous-estimer dans nos prises de responsabilités.

Monsieur LENGLET indique qu'il y a une différence de niveau d'information sur le sujet de la GEMAPI entre les différents intervenants. Il mentionne qu'il y a encore beaucoup de pistes de réflexions notamment au niveau:

- Des EPCI à fiscalité propre,
- Des régions et des départements (financement).

Il précise que dans la GEMAPI plusieurs sujets ne sont pas abordés comme le ruissellement des coulées de boue ou l'érosion du trait de côte.

Monsieur LENGLET rappelle que l'AEAP est souvent mis à l'honneur pour sa gestion et pour ses initiatives. Il indique que la mission d'appui AEAP est une référence nationale avec celle de RMC. Il indique qu'il ne faudrait pas une nouvelle fois complexifier le système par la création d'EPAGE alors que certains syndicats mixtes regroupés avaient toutes les capacités à gérer la nouvelle compétence.

Monsieur FLAJOLET indique que Monsieur le SGAR pour la signature du CPER et le remercie pour sa présence.

Monsieur le SGAR remercie l'assemblée.

Monsieur LENGLET rappelle l'intervention des jeunes et indique que le projet sera à prendre en compte dans l'avenir. Il précise que dans le domaine de l'eau tout est lié (assainissement, eau potable etc...). Il indique qu'il ne faut pas enlever aux territoires la responsabilité d'agir mais que la stratégie

soit construite ensemble de manière à avoir une cohérence. Il précise que nous avons tous les outils pour réussir.

Monsieur BARBIER indique qu'il a participé à la Mission d'Appui et qu'il a constaté que le mot « sécheresse » revenait souvent et qu'en conséquence cette problématique n'est pas traitée comme il se doit. Il illustre par la baisse du niveau d'eau dans le secteur des marais Audomarois. Il demande que cette notion soit intégrée à la motion. Il indique qu'il restera vigilant sur le fait que les milieux aquatiques ne soient laissés de côté par la GEMAPI, car il reste très sensible sur le sujet.

Il rappelle la COP21 et les effets du changement climatique et indique que la GEMAPI sera un outil curatif qui a pour objectif de résorber toutes les inactions des décennies précédentes.

Monsieur PARENTY réclame une cohérence territoriale qu'il illustre par les aires marines protégées et demande comment l'Agence peut intervenir.

Monsieur FLAJOLET précise que les remarques faites sont pratiquement intégrées au projet de motion, que ce projet rappelle l'importance du bassin hydrographique et éclaire sur les exigences de la mission d'appui.

Monsieur FLAJOLET indique que le paragraphe entre crochets « aux Etablissements Publicslabellisation EPAGE » ne paraît pas être de la dimension globale de la motion. Il estime que cela anticipe le travail de la Mission d'Appui.

Monsieur FLAJOLET propose de supprimer le paragraphe entre crochets

Monsieur THIBAUT propose l'ajout du mot « sécheresse » à la motion à 2 endroits :

1^{ère} modification :

Dans le paragraphe « considérant » au deuxième tiret « l'importance de la gestion de l'eau par bassin hydrographique, véritable gage d'efficacité, d'efficience et de cohérence, **pour relever les enjeux d'inondations, de sécheresse et gestion des milieux aquatiques.**

2^{ème} modification :

Ajout du mot étiage dans le paragraphe suivant : « en précisant à l'échelle du bassin les critères (enjeux relatifs aux milieux aquatiques et à la prévention des inondations et des étiages, prise en compte de l'exercice..... »

Dans le paragraphe « Décision » :

Remplacement du mot « finaliser » par « poursuivre »

Monsieur FLAJOLET propose le vote de la motion.

Le projet de Motion est adopté par le Comité de Bassin du 10 juillet 2015 à l'unanimité.

5 - BILAN QUANTITATIF DE LA CONSULTATION DU PUBLIC ET DES INSTITUTIONS SUR LE SDAGE ET LE PROGRAMME DE MESURES

Monsieur THIBAUT présente, en référence au point de présentation n°5 du dossier de séance le bilan quantitatif de la consultation du public et des institutions sur le SDAGE et le programme de mesures.

Il indique que le projet de SDAGE est en cours de consultation, que cette consultation se fait en deux étapes comprenant d'une part de 6 mois de consultation du public du 19 décembre 2014 au 19 juin 2015 et d'autre part de 4 mois de consultation des organismes institutionnels. Plusieurs contributions sont revenues, elles seront présentées ultérieurement. Cependant, afin d'avoir une vision de l'avancement il donne la parole à Madame MARTIN (AEAP) afin qu'elle fasse la présentation.

Madame MARTIN présente un bilan quantitatif de la consultation, elle rappelle qu'en 2012/2013 une première consultation a été faite afin de définir les enjeux liés à l'eau. Ceux-ci ont permis de construire ensemble le projet de SDAGE et le projet de Programme de Mesures mis en consultation ses six

derniers mois. Elle indique qu'en parallèle de la consultation sur le SDAGE et le Programme de Mesures s'est faite une consultation sur le milieu marin et sur les inondations, pour lesquelles il a fallu donner un avis.

Elle précise qu'aujourd'hui la présentation concerne le SDAGE et le Programme de Mesures. L'obligation réglementaire de consultation concerne les organismes nationaux comme le CNE et le Conseil Supérieur de l'Energie par exemple ainsi que des organismes de bassin et des autorités étrangères concernées par le district hydrographique.

Elle indique qu'à cette consultation réglementaire ont été ajoutés un certain nombre d'institutions au niveau du bassin :

- Les comités régionaux trame verte et bleue
- Le comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI)
- Les institutions interdépartementales
- Les grandes communautés urbaines
- Les commissions locales de l'eau
- Les fédérations de pêche
- Les associations.

Quatre commissions territoriales ont été organisées durant lesquelles le questionnaire a été distribué, elles ont touché 547 participants.

Madame MARTIN indique que le questionnaire a aussi été distribué dans plusieurs salons et envoyé à la totalité des communes du bassin. Elle précise que l'exploitation complète des questionnaires sera faite en septembre lors de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification.

A ce jour, 1033 questionnaires retournés, dont 858 en ligne. Les propositions retournées sont majoritairement d'accord avec les propositions du SDAGE sauf concernant :

- L'endiguement ou canalisation des cours d'eau
- La suppression des obstacles sur cours d'eau pour permettre la circulation des espèces aquatiques.

Pour ces propositions, l'accord existe mais il est plus nuancé.

Madame MARTIN mentionne qu'une forte sensibilité au changement climatique ressort aussi du questionnaire.

Au niveau des institutions, sont comptabilisés 52 avis dont 47 favorables et 5 défavorables (3 CCI, 1 Chambre d'Agriculture et le Conseil Supérieur de l'Energie). Sur le Programme de Mesures est remonté 1 seul avis défavorable de l'Institution Interdépartementale de la Sensée.

Madame MARTIN présente les sujets qui ressortent de la consultation par thèmes :

1) La Biodiversité :

- Zones humides
- Cartographies des zones sensibles à l'érosion
- Plans locaux pesticides dans les SAGE
- Gestion des prairies dans les documents d'urbanisme, mode de mise en place de cette gestion
- Manques ciblés au niveau des PCB, Perchlorates, médicaments

2) L'Eau potable :

- Précision sur la notion de débit d'objectif biologique
- Déplacement des captages agricoles
- Promouvoir l'agriculture biologique et l'agriculture à bas niveau d'intrants
- Précisions sur le contenu des contrats de ressources
- Promouvoir les retenues ou réservoirs d'eau pour l'agriculture dans le cadre du changement climatique.

3) Les inondations :

- Indemnisation des agriculteurs

4) La mer :

- Fixation des objectifs littoraux dans les SAGE
- Prévision sur la concentration nécessaire des nitrates dans les cours d'eau pour éviter l'eutrophisation en mer.

5) Les politiques publiques :

- Connaissance sur les médicaments
- Bien appliquer le principe de pollueur-payeur
- Vulgariser le SDAGE pour le rendre plus accessible
- Les EPTB demandent à être associés à la rédaction des documents de planification
- Plus de cohérence entre le SDAGE Artois-Picardie et le SDAGE Seine Normandie
- Inscription du port de Dunkerque dans les Projets d'Intérêts Généraux Majeurs.

6) Le Programme de Mesures :

- Beaucoup de questions sur la faisabilité économique, volonté d'introduire les coûts de fonctionnement dans le programme de mesures et demande de plus de précisions.

7) GEMAPI

Madame MARTIN indique que les sujets sont identiques à ceux abordés dans le point 4.

Les avis défavorables portent notamment sur :

- Pour les CCI, sur l'impact du développement économique
- Pour une chambre d'agriculture, sur les zones humides, zones d'expansion des crues avec le système d'indemnisation à mettre en place
- Pour le Conseil Supérieur de l'Energie sur l'impact de l'hydroélectricité
- Pour l'Institution Interdépartementale de la Sensée, impact trop important du programme de mesures sur le budget des ménages.

Monsieur FLAJOLET remercie Madame MARTIN de son intervention très précise et ouvre le débat.

Monsieur THIBAUT indique que l'ensemble des éléments de la consultation sera mis au vote en octobre et qu'il s'agissait simplement d'un point d'information intermédiaire.

Monsieur FLAJOLET propose d'ouvrir le débat lors du vote en octobre.

6 - CALENDRIER ET ENJEUX DE LA REVISION DE PROGRAMME

Monsieur THIBAUT présente, en référence au point de présentation n°6 du dossier de séance le calendrier et les enjeux de la révision de programme.

Il indique que la tutelle a demandé d'actualiser le programme d'intervention en parallèle de l'adoption d'un nouveau SDAGE de manière à être cohérent avec les nouvelles orientations du SDAGE. L'adoption du Programme se fera en même temps que le SDAGE au mois d'octobre.

Monsieur THIBAUT indique qu'il va présenter de façon rapide quelques points d'étape :

- Les aides
- Les recettes
- L'équilibre global du système
- Le calendrier

Il précise qu'il ne s'agit pas d'une revalorisation globale du programme mais d'un ajustement.

1) Les aides :

- Prise en compte des prélèvements annuels de l'état à partir de 2014 soit un prélèvement de 45,747 M€ d'ici 2017.
- Baisse des primes de performance épuratoire de 104 M€ à 82,85 M€.

Renforcement des taux de Participation Financière pour :

- Collecte et traitement des eaux pluviales des collectivités, + 5% d'avances, + 5 % de subventions,
- Pour l'Industrie, + 5% à 20% de subventions et avance maintenue à 40 %
- Financement de l'assainissement non collectif dans les zones enjeux Environnementaux et zones Enjeux Sanitaires + 5 % subventions
- Prise en compte de la déclinaison locale du plan Ecophyto 2 qui devrait être approuvé très prochainement.

Monsieur THIBAUT indique les renforcements souhaitables pour l'optimisation des interventions :

- Abondement d'autorisations de Programme à répartir sur 2016-2018:
- Collecte et traitement des eaux pluviales des collectivités : +3,9 M€,
- Economie d'eau : +0,5 M€
- Recherche de fuites : +2,5 M€
- Prévention des inondations : +1,5 M€
- Lutte contre les pollutions diffuses, en application du nouveau dispositif national de lutte contre l'usage excessif des produits phytosanitaires : + 9 M€

L'ensemble des renforcements s'élèverait à 17,4 M€ et permettrait d'atteindre le plafond de dépenses fixé par l'arrêté ministériel de cadrage.

Domaines d'actions	Total 2013-2018 (en M€)	Variation par rapport à l'ADA 15-07
Total Domaine 1 – Connaissance, planification, gouvernance	190,120	0,000
Total Domaine 2 – Mesures générales de gestion de l'eau	421,849	+ 2,500
Total Domaine 3 – Mesures territoriales de gestion de l'eau	275,021	+ 14,900
Total hors domaines	187,216	+ 19,665
TOTAL Domaines + Hors Domaine	1 074,206	+ 37,065

2) Les recettes :

Monsieur THIBAUT évoque le cas particulier de TIOXIDE qui était le plus gros redevable de l'Agence (20% des redevances industries de l'Agence). TIOXIDE vient de transmettre sa décision de vouloir fermer, ce qui va déséquilibrer les redevances industrielles de l'Agence.

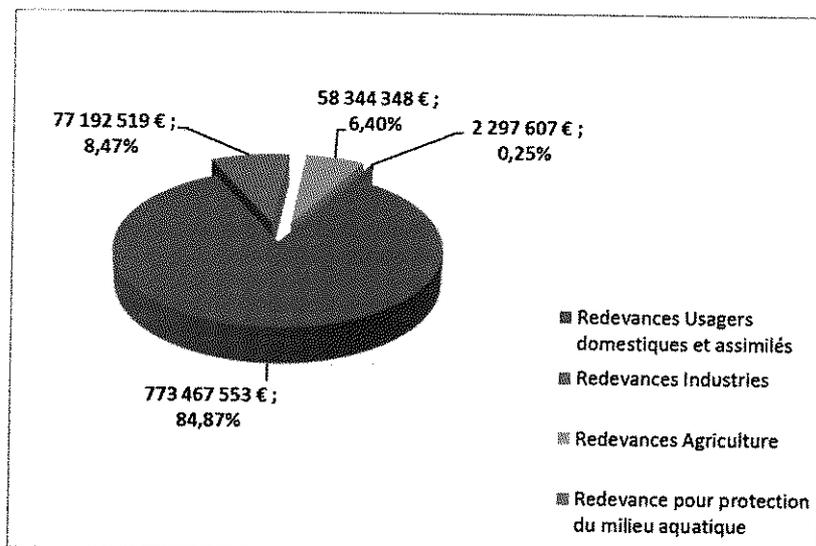
Il évoque l'adoption d'un nouveau paramètre toxique « substances dangereuses pour l'environnement » qui sera proposé au CA puis au CB avec une recette attendue de 60 K€, ainsi qu'une augmentation du tarif pour certaines substances en 2015 de la redevance pour pollutions diffuses.

Monsieur THIBAUT précise que la consommation d'eau des usagers domestiques étaient attendues en baisse ces dernières années et que cela ne s'est pas produit. Il propose qu'il n'y ait pas

R OT

d'augmentation du taux de redevances jusqu'à la fin du programme pour les usagers suite à cette stabilisation de consommation.

Monsieur THIBAUT mentionne que le montant des recettes attendu est de 911 M€ répartis de la façon suivante :



Monsieur THIBAUT indique que pour garder un scénario d'équilibre sur le Xème programme révisé il a fallu procéder à une baisse des primes à la performance épuratoire de façon à ajuster le fond de roulement au plus juste. Il mentionne qu'il sera cependant possible d'accélérer le versement de cette prime.

Monsieur THIBAUT présente l'évolution des redevances et des aides par types d'usagers, en indiquant que l'analyse est relativement équilibrée.

En M€	Redevances	Aides	Ratio Aides / redevances
Collectivités	775,773	682,300	0,880
Activités économiques	77,193	67,595	0,876
Agriculture	58,344	77,557	1,329
TOTAL	911,310	827,452	

Monsieur THIBAUT présente le calendrier de discussion puis d'approbation. Il mentionne qu'une présentation a été faite au Conseil d'Administration le mois dernier. Les dernières délibérations seront ajustées à la Commission Programme de septembre. Les propositions d'évolution du programme seront ensuite votées au Conseil d'Administration du 25 septembre 2015 avec en particulier les tarifs de redevances, le volume global d'autorisation d'engagement des enveloppes et les délibérations d'application du programme. Il indique que l'étape suivante sera le Comité de Bassin du 16 octobre 2015 qui devra donner un avis conforme sur les tarifs de redevances et volumes d'AP mais ne regardera pas les délibérations d'application de programme.

Il précise qu'au Conseil d'Administration du 16 octobre 2015 sera enfin adopté définitivement le programme. Il mentionne que les tarifs révisés des redevances doivent être publiés au JO avant le 31 octobre 2015.

Monsieur THIBAUT rappelle que le SDAGE sera examiné également le 16 octobre 2015.

Monsieur FLAJOLET remercie Monsieur THIBAUT et mentionne qu'il s'agit d'un point d'information, il demande que les agendas soient mis à jour. Il mentionne également que les points 8-9-10 sont remis sur table et ne seront pas abordés pendant la séance.

7 - POINT D'AVANCEMENT DE LA REVISION DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE

Monsieur THIBAUT présente, en référence au point de présentation n°7 du dossier de séance le point d'avancement de la révision du programme de surveillance et mentionne qu'il s'agit d'une présentation en commun avec la DREAL.

Monsieur THIBAUT donne la parole à Madame RICHEUX de la DREAL.

Madame RICHEUX rappelle dans un premier temps ce qu'est le Programme de Surveillance et indique qu'en second temps elle abordera les révisions envisagées. Cédric HALKETT (AEAP) prendra la parole pour la partie eaux souterraines et cours d'eau. Elle indique que le réseau nitrates sera également abordé, et qu'une présentation du calendrier servira de conclusion.

Madame RICHEUX présente le schéma du cycle DCE, elle indique que le programme de surveillance est un élément exigé par la directive pour permettre d'évaluer l'état des eaux et l'efficacité de la mise en œuvre des programmes de mesures du SDAGE. Elle précise que ce programme de surveillance vient en parallèle du SDAGE et va permettre d'en évaluer les objectifs. Le programme de surveillance est pris par un arrêté du préfet coordonnateur de bassin qui va lister les stations de mesure du bassin. Au niveau national les programmes de surveillance des bassins hydrographiques sont cadrés par un arrêté national du 25/01/2010 qui est également en révision.

Madame RICHEUX indique que le nouveau programme de surveillance pour la période 2016-2021 va prendre en compte les évolutions de l'arrêté national et le retour d'expérience sur les réseaux du premier cycle qui fait l'objet de la présentation aujourd'hui.

Elle rappelle ce qu'est l'évaluation de l'état et présente deux diagrammes, un concernant les eaux de surfaces et un autre concernant les eaux souterraines.

Madame RICHEUX indique que le programme de surveillance va proposer différents types de contrôles en fonction de l'objectif recherché :

- Contrôle de surveillance (RCS), donne une image de l'état général des eaux
- Contrôle opérationnel sur les masses d'eau à risque de non atteinte des objectifs
- Contrôle d'enquête
- Contrôles additionnels

Elle précise qu'il faut retenir que le programme de surveillance est un élément exigé par la directive pour évaluer l'état des eaux et mesurer l'efficacité du programme de mesures du SDAGE. Il est acté par un arrêté du préfet coordonnateur de bassin.

Monsieur HALKETT présente les évolutions qui sont envisagées sur les réseaux pour les cours d'eau et les eaux souterraines.

Monsieur HALKETT explique comment nous utilisons les réseaux de surveillance pour caractériser l'état des eaux et mentionne les difficultés rencontrées aujourd'hui.

Il indique que toutes les masses d'eau ne sont pas suivies par des stations de mesure, qu'il faut alors se référer à d'autres types de données lors de l'évaluation de l'état et notamment les données issues du contrôle opérationnel et celles issues de l'Agence. Aujourd'hui pour éditer des cartes il faut se référer à plusieurs réseaux de mesure.

Il mentionne que l'établissement en 2007 des premiers réseaux DCE s'était basé sur les réseaux patrimoniaux avec pour objectif de suivre les polluants et les flux d'impacts. Suite aux difficultés rencontrées, des grands principes ont été proposés afin d'améliorer les diagnostics sur l'état des eaux notamment :

- avoir 1 station d'évaluation pour chaque masse d'eau
- placer les sites de prélèvements dans des secteurs pertinents et représentatifs de l'état général de la masse d'eau

Il indique qu'en conclusion pour les eaux de surface les évolutions auxquelles il faut s'attendre sont :

- améliorer les diagnostics
- avoir plus de transparence
- mieux évaluer les programmes d'action

Monsieur HALKETT mentionne qu'il n'y aura pas d'évolution des coûts excepté pour l'ONEMA sur les suivis piscicoles et hydromorphologiques.

Concernant les eaux souterraines il indique que les objectifs sont les mêmes que pour les eaux de surface.

Madame RICHEUX présente ensuite les révisions envisagées pour les eaux littorales. Les eaux littorales représentent 4 masses d'eau de transitions et 5 masses d'eau côtières :

- une station RCS par masse d'eau (pas de surcoût)
- mutualisation des stations du contrôle opérationnel et du contrôle de surveillance (pas de surcoût)
- suivi des substances dans les ports

Madame RICHEUX rappelle enfin le principe du réseau « nitrates » qui permet d'évaluer le programme d'action nitrates et de réexaminer la délimitation périodique des zones vulnérables. Ce réseau est constitué de 2 parties, une partie cours d'eau et une partie eaux souterraines. Elle indique qu'il y a deux demandes nationales :

- rapprocher les réseaux DCE des réseaux nitrates
- supprimer les difficultés rencontrées lors de la révision des zones vulnérables. Pour l'Agence de l'Eau Artois Picardie, plus de la moitié du réseau des cours d'eau n'est pas suivi par le réseau nitrates.

La condition d'une évolution du réseau implique que les points qui rejoignent le réseau nitrates soient représentatifs d'un contexte agricole. Elle indique que l'évolution du réseau sera présentée lors de la prochaine CPEA en septembre.

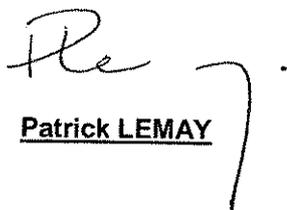
Madame RICHEUX indique que l'arrêté du préfet coordinateur de bassin concernant le programme de surveillance pour le 2^{ème} cycle 2016-2021 interviendra à la fin de l'année après l'avis du CB.

Monsieur FLAJOLET remercie Madame RICHEUX de son intervention et précise qu'il est important d'améliorer la connaissance.

Monsieur FLAJOLET clôt la séance du Comité de Bassin du 10 juillet 2015 à 12h35.

Il remercie les membres du Comité de Bassin pour leur présence et participation.

**LE VICE-PRESIDENT
DU COMITE DE BASSIN**


Patrick LEMAY

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE
SECRETARÉ DU COMITE DE BASSIN**


Olivier THIBault

